



La gestion intégrée et
préventive des eaux pluviales
Activités économiques



MAÎTRISER LES EAUX PLUVIALES

POUR LIMITER LA POLLUTION DE L'EAU

**Quelles sont
les actions soutenues ?**

L'appel à projet vise à promouvoir des actions permettant :

- de réduire, voire supprimer, les eaux de ruissellement admises dans les réseaux d'assainissement unitaires
- de limiter les débit et volume d'eaux pluviales rejetées au milieu naturel
- de faire des économies d'eau

Quel type de travaux :

L'infiltration et la réutilisation des rejets d'eaux pluviales

**A qui s'adresse
cet appel à projets ?**

Les sites privés exerçant des activités :

- Industrielles
- Tertiaires
- Commerciales

**Quels sont
les engagements de
l'agence de l'eau ?**

**2 millions d'euros mobilisés
en 2018 !**

L'attribution d'aides peut
atteindre 75% des dépenses
éligibles pour les travaux



■ Etablissement public du Ministère chargé
du développement durable



La gestion intégrée et préventive des eaux pluviales Activités économiques



Quel est le calendrier de l'appel à projets ?

Ouverture de l'appel à projet :
1^{er} décembre 2017
Date limite de dépôt des dossiers :
17 août 2018
Décision de financement :
Lors des commissions d'aide 2018

Comment faire acte de candidature ?

Les dossiers finalisés devront parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie sous format dématérialisé à l'adresse suivante :
demandepf@eau-artois-picardie.fr

Où trouver les documents téléchargeables ?

Les documents relatifs à l'appel à projets sont consultables et téléchargeables sur le site :
-> <http://www.eau-artois-picardie.fr/les-appels-projets-de-lagence-de-leau>

Vos contacts :

Mathilde COUSSEMENT
03 27 99 90 68

m.coussement@eau-artois-picardie.fr

Philippe LESAIN
03 27 99 90 93

p.lesaint@eau-artois-picardie.fr

